



Réunion de quartier – du Fayet

Compte-rendu de la réunion du mardi 21 juin 2005

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises par le conseil municipal sur le dossier de réaménagement de la traversée du FAYET, 1^{ère} tranche, objet de la réunion de ce jour. Cette opération réalisée sous maîtrise d'œuvre communale par les services techniques est présentée dans ses grandes lignes à l'assemblée.

- Le principe de réaménagement s'apparente à celui réalisé sur ST Gervais bourg: L'objectif consiste à redonner du confort aux piétons en calibrant la chaussée dont la circulation doit rester fluide. Les trottoirs et stationnements seront revêtus en matériaux nobles : dalles en gneiss pour l'un et pavés en granit pour l'autre.
- Ce principe d'aménagement a été validé par les services de la DDE et reprend leur étude préalable menée en 2003.
- Le chantier doit se dérouler sur l'automne 2005 et le printemps 2006.
- Une déviation poids lourds devra enfin être mise en œuvre pour s'affranchir de cette circulation contraignante pendant les différentes phases des travaux.
- Ce projet doit répondre aussi aux attentes des habitants du secteur en terme de sécurité, la vitesse sur cet axe devant être abaissée par cet aménagement
- Un décalage de l'opération pourrait cependant intervenir en cas de directives de la préfecture, consécutivement à la fermeture du tunnel du Fréjus et à la surabondance des véhicules sur le secteur.
- Monsieur le Maire rappelle par ailleurs à l'ensemble des riverains bordant le secteur en projet, la nécessité d'anticiper les nouveaux raccordements aux réseaux publics, sous réserve de besoins, préalablement à l'exécution des travaux de la collectivité. Une intervention ultérieure amènerait un surcoût aux demandeurs et un report de quelques années du fait d'un aménagement neuf.
- Monsieur le Maire explique enfin, que le carrefour des allobroges réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM devrait démarrer au printemps 2006 également.

Questions diverses

- Une demande est faite pour installer un miroir au carrefour de la rue du stade et la route du casino. En effet, les véhicules débouchant du tunnel en direction du carrefour des cristaux et souhaitant tourner à gauche pour prendre la rue du stade n'ont pas de visibilité.

HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS – FRANCE

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax+ 33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax+ 33 (0)4 50 93 24 33



- De même, un éclairage sous le pont doit être examiné pour mettre en valeur l'ouvrage et sécuriser la circulation piétonne ou des véhicules. Un courrier sera adressé en ce sens au SELECQ 74 pour réalisation de la demande.
- Une demande de remplacement des poubelles existantes (sac plastique "vacances propres") par des poubelles rigides devra être examinée sur le jardin public situé à côté du bureau d'état civil.
- Une flaqué d'eau est constatée depuis l'année dernière à la sortie du parking du pôle d'échanges au croisement avec la rue des écoles. Les services techniques sont chargés de faire le point avec le SIVOM pour résolution du problème.
- Tampons d'égouts : Trois ouvrages situés devant la Potinière, devant les Bruyères et devant le garage Peugeot sont régénérateurs de bruit. Les services techniques sont chargés de solutionner ce problème dès que possible.
- Madame Solange JACQUET souhaite que la balayeuse municipale puisse passer plus régulièrement sur les petites routes communales, notamment sur le chemin de la Combe.
- Un nettoyage du local des ordures ménagères situé sur le secteur du Fayet est demandé : Monsieur le Maire rappelle que deux interventions de nettoyage sont régulièrement réalisées, la première au printemps et la seconde à l'automne, et qu'une intervention ponctuelle pourrait être réalisée par les services techniques en cas de nécessité.
- Le ralentisseur route du Fayet du milieu (face à l'ancienne IME) pose des problèmes de franchissement au regard de ses caractéristiques : Monsieur le Maire souhaite qu'un adoucissement des pentes d'approche puissent être réalisé tout en observant les règles de construction pour ce type d'ouvrage.

Préalablement au verre de l'amitié offert par la municipalité, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des propriétaires fonciers touchés par le projet de réaménagement du centre du Fayet, lesquels ont bien voulu accepter la régularisation de l'empiètement de celui-ci sur leur propriétés.

Le Maire
Conseiller Général Du Canton
De Saint - Gervais Les Bains

Jean Marc PEILLEX

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINTGERVAIS LESBAINS –
FRANCE**

Tél + 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax+ 33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax+ 33 (0)4 50 93 24 33